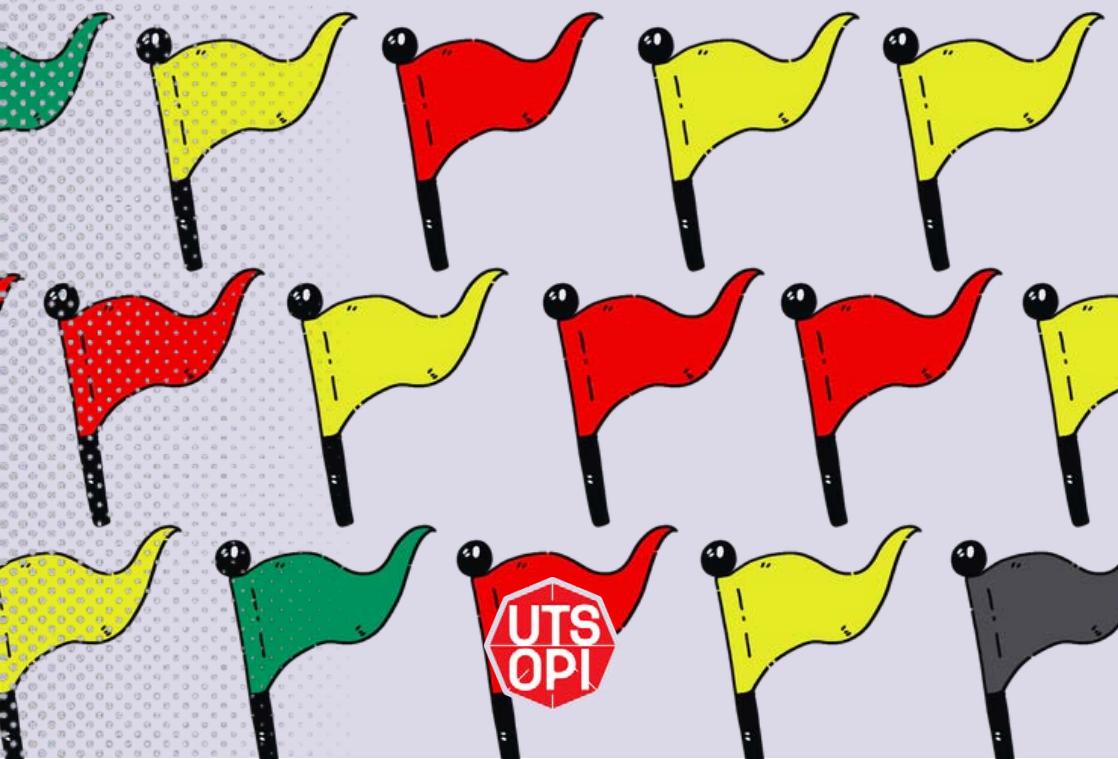


LE SYSTÈME DE DRAPEAUX POUR LE TRAVAIL DU SEXE

PAR UTSOPI, L'UNION BELGE DES TRAVAILLEUR-EUSES DU SEXE



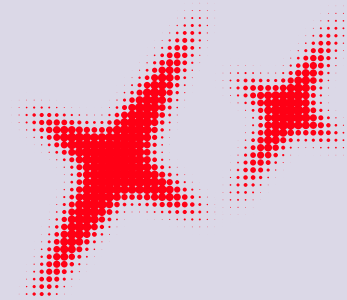


Table des matières

INTRODUCTION	5
Qu'est-ce que le Système de Drapeaux ?	6
Pourquoi en avons-nous besoin ?	6
Comment fonctionne-t-il ?	7
À qui s'adresse-t-il ?	7
Les six critères du Système des Drapeaux	8
Consentement	9
Libre arbitre	10
Accord respectueux	11
Encadré : Au sujet de la stigmatisation	12
Niveau de fonctionnement	13
Contexte	14
Impact	15
Encadré : Travail du sexe, risques et impact	17
Points clés	18
Encadré : Changement de rôle	19
EXEMPLES	20
Exemple 1 : L'exemple standard	21
Exemple 2 : Fellation nature dans un établissement privé	23
Exemple 3 : Cruising dans le parc	26
Exemple 4 : BDSM dans un donjon	29
Exemple 5 : Proposer des relations sexuelles au cabinet du/de la médecin	32
Exemple 6 : Employeur portant des tenues inappropriées	35
Exemple 7 : Rapports sexuels sans protection	38
Encadré : Rapports sexuels sans consentement	41
Exemple 8 : Drogues et rapports sexuels par strangulation inattendue	42
Exemple 9 : Menacer de distribuer du matériel sexuellement explicite	45
Encadré : Harcèlement et la diffusion d'images	48
Exemple 10 : Stealthing (enlever secrètement un préservatif)	49
ÉPILOGUE	52

Colophon

Ce guide a été élaboré entre 2022 et 2026 en réponse à la demande des travailleur-euses du sexe pour disposer d'un outil permettant de naviguer dans les situations de comportement sexuellement abusif.

UTSOPI a choisi d'utiliser le système de drapeaux développé par **Sensoa**, le centre d'expertise flamand en matière de santé sexuelle. Ce système utilise quatre drapeaux de couleur pour faciliter la discussion des comportements sexuellement transgressifs chez les adultes. Il soutient la lutte contre les comportements sexuellement abusifs et renforce les politiques de prévention.

La rédaction de ce guide a été précédée de plusieurs rencontres avec l'organisation **Sensoa**. Il a ensuite été élaboré en collaboration avec les associations de soutien médico-social **Violett** et **Boysproject**. La version finale de ce guide a été soumise à **Sensoa** pour approbation.

Ce guide a été initialement rédigé en néerlandais. L'original a pu être élaboré grâce à une subvention du gouvernement flamand. Compte tenu de la nécessité de sensibiliser les bénéficiaires et de la nature multilingue et diversifiée de ceux-ci, il a été décidé de traduire ce guide en français et en anglais.



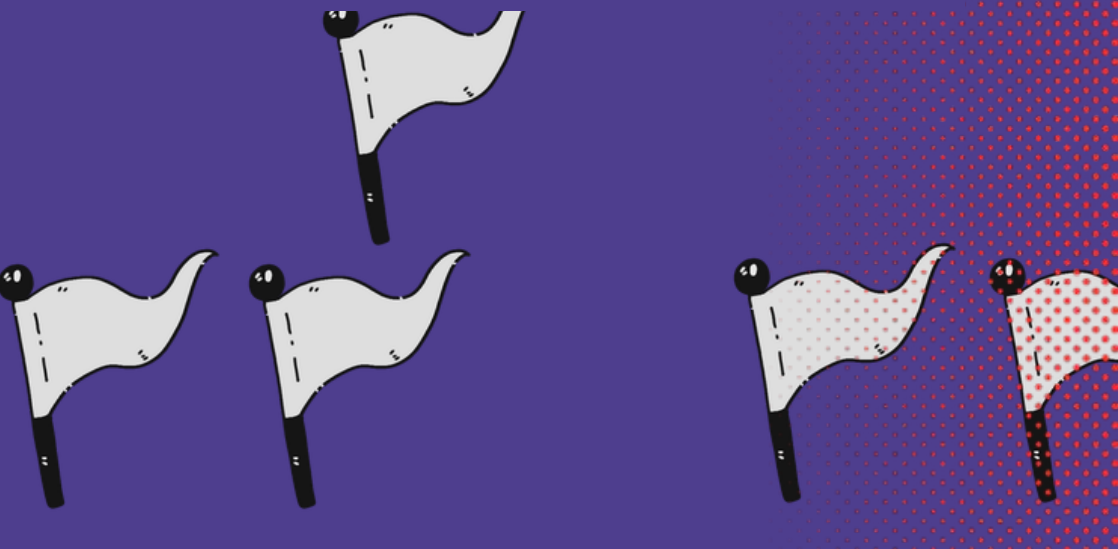
© UTSOPI ASBL 2026

Tous droits réservés. Tout élément de cette publication peut être reproduit à condition que la source soit correctement citée (article 15a de la loi sur le droit d'auteur). Cette publication peut être téléchargée sur le site web de l'organisation (utsopi.be).

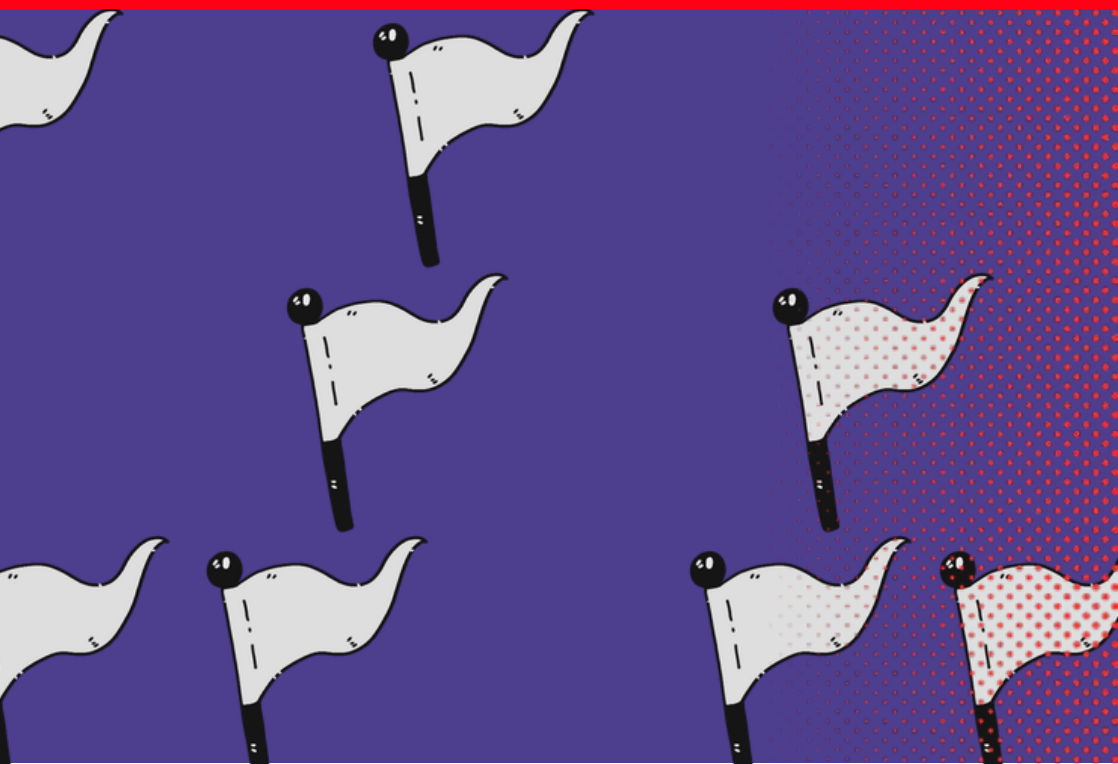
Rédaction : Lola Docx et Daan Bauwens
Idée : Lola Docx
Conception et illustrations : Daphné Davin

Éditeur responsable : UTSOPI asbl
Rue d'Aerschot 208
1030 Schaerbeek

UTSOPI, rue d'Aerschot 208, 1030 Schaerbeek, Belgique. Courriel : info@utsopi.be.



INTRODUCTION



Qu'est-ce que le Système de Drapeaux ?

Le **Système de Drapeaux** est un outil développé par Sensoa, le centre d'expertise flamand en matière de santé sexuelle. Il aide à évaluer et à comprendre les **comportements sexuels abusifs**.

Ce système de drapeaux est, en quelque sorte, un système de “signaux d'alerte”, les fameux “*red flags*”, en anglais. Cependant, dans ce guide, ceux-ci se déclinent sous plusieurs couleurs (voir plus bas), selon leur gravité.

Pourquoi en avons-nous besoin ?

La loi protège tout le monde, mais c'est noir ou blanc : quelque chose est soit légal, soit illégal. Si quelque chose se produit sans consentement, c'est toujours contraire à la loi. Cependant, il est souvent très difficile de prouver l'absence de consentement, laissant les victimes sans protection ni soutien adéquats.

Les situations ne sont pas toujours simples. Il peut être difficile de savoir si certains comportements sont abusifs ou non. En réalité, de telles situations sont souvent complexes et existent dans de nombreuses nuances de gris. Le système de drapeaux fournit un cadre pour réfléchir à ce qui s'est passé exactement. Il permet d'évaluer et de mieux comprendre les situations.

Plutôt que de servir d'outil punitif, il offre des lignes directrices pour entamer une conversation avec l'autre personne. Cela peut également t'aider à trouver les mots justes pour exprimer ce que tu as ressenti comme étant abusif.

Il est également important de souligner que le Système de Drapeaux ne porte aucun jugement sur une personne ou sur son comportement de

manière générale. Il permet d'évaluer un comportement lors d'une situation spécifique ou dans le cas d'un incident particulier. L'accent est mis sur ce qui s'est passé à ce moment-là. L'objectif est d'utiliser le Système de Drapeaux comme point de départ pour discuter de ce qui s'est passé.

Comment fonctionne-t-il ?

Ce système utilise des couleurs pour indiquer si un certain comportement est approprié ou non.



Vert : Le comportement est approprié et non abusif.

Jaune : Le comportement est un peu inapproprié et légèrement abusif.

Rouge : Le comportement est inapproprié et gravement abusif.

Noir : Le comportement est totalement inapproprié et très gravement abusif.

Il est à noter que le système de drapeaux n'indique pas ce qui est légal ou illégal. Pour plus d'informations sur tes droits, consulte notre série de guides *Know Your Rights* ("Connais tes Droits").

À qui s'adresse-t-il ?

Le système de drapeaux est utile pour **toute personne impliquée dans le sexe et l'intimité.**

La version du Système de Drapeaux que tu consultes actuellement est une adaptation du "Flag System" original au contexte du travail du sexe. Les travailleur·euses du sexe (TDS) et leurs client·es peuvent bénéficier d'une approche consciente et respectueuse des limites. Les prestataires de soins peuvent également l'utiliser pour engager la conversation avec leurs client·es, tout comme les gérant·es et les autres acteur·ices du secteur.

Le système de drapeaux a été développé pour t'aider à explorer et à respecter tes propres limites, ainsi que celles des autres. Cette approche peut aider à prévenir les comportements abusifs.

Les six critères du Système des Drapeaux pour les TDS

Le **Système des Drapeaux** évalue le comportement sur la base de **six critères**. Pour recevoir un drapeau vert, tous les critères doivent être évalués positivement. Plus il y a de critères transgressés, plus le comportement est abusif.

Dans cette version du guide, le critère “d’égalité” issu du guide original de Sensoa a été remplacé par celui du “accord respectueux”. Nous avons procédé ainsi pour la raison suivante : dans le guide original de Sensoa, “l’égalité” fait référence au fait que toutes les parties concernées se trouvent sur un pied d’égalité en termes de pouvoir, d’expérience, d’âge et de développement physique, cognitif ou émotionnel. Lorsqu’il existe un rapport de force inégal, celui-ci peut donner lieu à des abus. Dans le travail du sexe, cependant, il s’agit d’une transaction entre des individus qui peuvent ou non avoir le même niveau d’expérience ou de privilèges. L’égalité est moins pertinente lorsqu’il s’agit d’une transaction entre un-e TDS et un-e client-e. L’accent n’est donc pas mis ici sur l’égalité, mais sur **le respect explicite et mutuel des accords conclus**.



1. Consentement

Un comportement sexuel est acceptable si toutes les personnes concernées sont clairement d'accord et se sentent à l'aise.

Le consentement signifie que tout le monde est consciemment et volontairement d'accord avec ce qui se passe. Cela peut être exprimé verbalement, par exemple en disant "Oui, je suis d'accord", ou non-verbalement, par exemple en répondant positivement à la demande de flirt de quelqu'un-e.

Pour donner ton consentement,

tu dois d'abord comprendre ce que tu acceptes. Sans informations suffisantes, le consentement est impossible.

Le fait d'être d'accord avec une action n'implique pas l'accord avec toutes les autres. Le consentement doit toujours être clair, précis et peut être retiré à tout moment sans donner de raison.

Exemple

Tu as organisé un rendez-vous avec un-e client-e, en ligne. Lorsque tu lae rencontres, tu remarques que quelque chose te dérange et tu te sens mal à l'aise. Même si tu as déjà accepté le rendez-vous, tu n'es pas obligé-e de continuer. Tu peux retirer ton consentement à tout moment, sans explication.

Tu souhaites en savoir plus ?

Le droit pénal belge est également fondé sur le principe du consentement. Pour en savoir plus, consulte notre série de guides *Know Your Rights*.



2. Libre arbitre

Un comportement sexuel est acceptable lorsqu'il n'y a pas de pression ou de coercition.

Donner son consentement signifie faire un choix librement, sans pression, sans chantage, tromperie ou coercition. Si ce n'est pas le cas, le choix n'est pas volontaire.

Si tu dis "non", cela doit toujours être immédiatement respecté. Si quelqu'un-e insiste pour que tu dises "oui", le choix n'est pas volontaire.

Exemple

Un-e client-e veut t'embrasser avec la langue. Tu n'en as pas envie. Lae client-e insiste tellement que tu finis par accepter, juste pour qu'il arrête.

Il est également possible que tu acceptes pour éviter d'autres conséquences négatives. C'est ce qu'on appelle une *perte secondaire* : tu donnes ton

consentement non pas de ton plein gré, mais parce que tu crains les conséquences d'un refus.

Exemple

Un-e client-e te demande une fellation nature (sans préservatif). Tu ne veux pas, mais tu acceptes, car lae client-e semble nerveux-se et a, de toute évidence, un tempérament colérique. Tu te plies à sa demande pour éviter une réaction de colère. Dans cette situation, ton consentement n'est pas volontaire.

3. Accord respectueux

Les pratiques sexuelles dans le cadre du travail du sexe sont acceptables dès lors que les accords convenus sont respectés.

Le travail du sexe est un travail.

Comme c'est le cas pour tout autre travail, des accords clairs doivent être conclus entre les parties et les limites de chacune doivent être respectées. Cela fait partie d'un cadre professionnel.

Lae TDS décide ce qu'iel offre et peut modifier ou limiter le service si nécessaire. Lae client-e sait à l'avance ce que le service comprend. Les deux parties comprennent les conditions et acceptent de les respecter.

Exemple

Dans de nombreux types de travail du sexe, le paiement est exigé avant la prestation. Si un-e client-e ignore cette demande et insiste pour payer à la fin, iel ne respecte pas les conditions fixées par lae TDS.

Ce principe ne s'applique pas uniquement à la relation entre un-e TDS et un-e client-e. Il s'applique également à d'autres interactions professionnelles, par exemple entre un-e TDS et un-e employeur-se, un-e chauffeur-euse ou un-e médecin. Ces interactions revêtent elles aussi un caractère professionnel,

dans le cadre duquel des accords sont conclus et respectés. Il est d'autant plus important que ces accords soient respectés lorsqu'il existe des déséquilibres de pouvoir manifestes, par exemple dans les interactions entre un-e TDS et la police ou un-e employeur-se.

Au sujet de la stigmatisation

Plus haut dans ce guide, nous avons expliqué que les différences d'âge, d'origine migratoire, de genre, de classe sociale et de privilèges importaient peu lorsqu'il s'agit d'évaluer une situation entre un-e travailleur-euse du sexe et un-e client-e. Après tout, le travail du sexe est une transaction. Il suffit que l'accord soit respecté.

Parallèlement, il est important de prendre en compte la stigmatisation entourant le travail du sexe. Cette stigmatisation peut décourager les TDS de demander de l'aide lorsque quelque chose ne va pas, par peur ou par honte. Cela peut également conduire à ce que leurs plaintes, qu'elles soient adressées à un-e médecin ou à la police, soient rejetées ou ne soient pas prises au sérieux. Dans certains cas, les services disent même aux TDS qu'ils se mettent en danger et qu'ils sont donc responsables de ce qui

s'est passé. Dans les situations de comportement abusif, les TDS sont souvent livré-es à elleux-mêmes.

Par conséquent, le rapport de force peut encore jouer un rôle. Dès qu'un-e client-e commet des abus ou recourt à la violence, il est possible que lae TDS ne cherche pas ou ne trouve pas d'aide en raison de la stigmatisation. C'est pourquoi la stigmatisation doit toujours être prise en compte dans le cadre de ce critère.

4. Niveau de fonctionnement

Un comportement sexuel est acceptable s'il correspond au niveau de fonctionnement de chacun-e.

Il s'agit de la capacité d'une personne à comprendre une situation mentalement, physiquement et émotionnellement. Si quelque chose correspond au niveau de fonctionnement d'une personne, cela signifie qu'il comprend la situation, qu'il reconnaît les règles sociales pertinentes et qu'il les respecte.

Parfois, quelqu'un-e n'est pas en mesure de juger correctement une situation à un moment donné,

par exemple à cause de l'alcool ou de drogues, d'émotions fortes, de dépression, d'un épisode maniaque, d'un épuisement professionnel, d'un traumatisme ou d'un handicap. Dans ces cas, le niveau de fonctionnement n'est pas correct. La barrière linguistique peut également avoir une incidence sur ta capacité à fonctionner, par exemple en rendant plus difficile la compréhension des limites d'autrui ou l'expression de tes propres limites.

Pour évaluer le niveau de fonctionnement des personnes concernées, pose-toi deux questions :

1. Sont-ils capables de comprendre les règles sociales applicables ?
2. Respectent-ils ces règles sociales ?

Si la réponse à l'une ou l'autre question est "non", alors le niveau de fonctionnement n'est pas correct.

Exemple

Un·e client·e te propose de prendre de la cocaïne ensemble. Pendant les rapports sexuels, tu fais des choses que tu ne ferais pas normalement et, par la suite, tu le regrettes. À cause des substances, ton propre niveau de fonctionnement n'était pas correct.

Oublier ou enfreindre temporairement les règles sociales à cause de l'alcool ou de la drogue n'est pas une excuse. Ce n'est pas parce qu'une personne est aux prises avec une dépendance qu'il a le droit d'utiliser la violence physique ou psychologique. La prise de substances peut expliquer ce

type de débordements, mais cela ne les rend pas pour autant acceptables. Il en va de même lorsque des émotions fortes comme la tristesse ou la colère occasionnent des réactions inappropriées. Celles-ci ne justifient jamais des comportements violents.

5. Contexte

Un comportement sexuel est approprié si la situation et les circonstances sont acceptables.

Les relations sexuelles doivent se dérouler dans un contexte approprié : dans une situation et un cadre où les relations sexuelles sont généralement acceptées, tout en respectant la vie privée de chacun·e.

des organes génitaux ou d'effectuer des actes sexuels devant d'autres personnes sans leur consentement. Le sexe en public peut être souhaité par un·e client·e, mais il est important de s'assurer que personne ne peut vous voir.

Il n'est pas acceptable d'exposer

Dans un cercle intime ou dans des endroits où tout le monde sait qu'il pourrait voir des actes sexuels, comme les soirées à thème ou certains clubs, le

contexte est peut-être adéquat. Toustes ceux qui sont là sont supposé-es savoir à quoi s'attendre en se rendant dans ces lieux.

Exemple

Ton/ta client-e veut avoir des relations sexuelles sur le balcon avant, face à la rue. C'est un endroit très visible où toustes les passant-es peuvent vous voir. Tu refuses. Lae client-e suggère alors le balcon arrière, mais tu remarques des voisin-es avec des enfants dans leur cour. Le contexte n'est toujours pas correct.

6. Impact

Un comportement sexuel est acceptable s'il ne fait de mal à personne.

Un comportement sexuel abusif peut entraîner des dommages physiques (p. ex., égratignures ou blessures), psychologiques (p. ex., humiliation, honte ou peur) ou sociaux (p. ex., isolement ou exclusion).

Parfois, l'impact du préjudice n'apparaît que beaucoup plus tard. Une anxiété soudaine ou une tristesse intense peuvent être causées par des événements qui se sont produits des mois, voire des années plus tôt.



Tu peux également te faire du mal si tu ne respectes pas les limites de quelqu'un-e. Tu peux ressentir une culpabilité écrasante, risquer

d'endommager ta réputation et éventuellement faire face à une plainte ou à des conséquences juridiques.

L'impact ou le préjudice d'un comportement abusif est souvent plus important et plus grave :

- plus le comportement est intime ;
- lorsque le comportement abusif se produit de manière répétée ;
- si tu ressens de la peur ;
- plus les personnes en sont conscient-es ou y sont impliqué-es.

Exemple

Un-e client-e envoie des photos de ton annonce à tes parents et ami-es, qui ne savaient pas que tu pratiques le travail du sexe. Les photos sont intimes. Les conséquences sont énormes : tes parents ne veulent plus te voir et tu perds des ami-es. L'impact est particulièrement grave.

Pour conclure

Les actions faites avec de bonnes intentions peuvent également causer des dommages. Par exemple, si tu donnes un gros baiser à quelqu'un-e pour montrer ton affection ou ton enthousiasme, cela pourrait l'effrayer ou lui rappeler des souvenirs désagréables. Cela ne signifie pas nécessairement que tu as fait quelque chose de mal, mais il est important de prendre conscience du malaise de l'autre personne et d'en parler avec iel. De cette façon, tu peux en savoir plus sur ses limites.



Travail du sexe, risques et impact

Attention à ce critère :

Quelque chose de risqué peut avoir un gros impact. Toutefois, ce n'est pas parce que tu choisis de prendre un risque qu'il est automatiquement mauvais. Prendre des risques peut t'aider à grandir et peut même être positif.

Le travail du sexe en est un bon exemple :

Il comporte des risques, mais il peut aussi t'apprendre des choses et t'aider à grandir. Ce n'est pas parce que le travail du sexe comporte des risques qu'il est négatif. Et peut-être encore plus important : ce n'est pas parce que tu fais du travail du sexe que c'est de ta faute s'il t'arrive quelque chose d'abusif. Si tu es victime de violence ou de violence sexuelle, la responsabilité incombe toujours à l'auteur-ice de l'infraction et non à toi.

Sois conscient-e des risques liés au travail du sexe et informe-toi soigneusement. Assure-toi qu'en cas d'urgence, tu peux toujours te tourner vers des personnes en qui tu as confiance : ami-es, collègues, membres de ta famille ou travailleur-euses sociaux-ales qui savent que tu fais du travail du sexe. L'isolement est un facteur de risque majeur ; il est essentiel d'avoir un réseau social de soutien.

Points clés

Nous avons maintenant découvert les six critères du système de drapeaux. L'objectif est désormais d'évaluer différentes situations à l'aide de ces six critères.

Une situation reçoit un drapeau vert si tous les critères sont remplis. Une situation reçoit un drapeau jaune, rouge ou noir si un ou plusieurs critères ne sont pas remplis. Nous attribuons un drapeau jaune pour un comportement sexuel modérément préjudiciable, un drapeau rouge pour un comportement sexuel gravement préjudiciable et un drapeau noir pour un comportement sexuel très gravement préjudiciable.

Garde à l'esprit ce qui suit lorsque tu fais ton évaluation :

- Le drapeau n'est pas la somme de tous les critères. Examine la gravité du comportement, pas seulement le nombre de critères qui sont acceptables ou non.
- Évalue toujours le comportement de la personne et non la personne elle-même. Ce n'est pas parce que quelqu'un-e fait quelque chose qui n'est pas bien que cette personne est mauvaise.
- Évalue le comportement de la personne dans cette situation seulement et non son comportement dans d'autres situations.
- Même si ton instinct te dit qu'il s'agit d'un drapeau rouge ou noir : passe toujours en revue tous les critères d'abord. Ce n'est qu'alors que tu peux attribuer un indicateur.
- La situation est-elle complexe ou implique-t-elle plusieurs événements successifs ? Les rôles ont-ils été inversés (voir encadré) ? Il peut être judicieux d'établir une chronologie détaillée des faits. De cette façon, tu peux analyser chaque événement étape par étape et évaluer le comportement progressivement.

Changement de rôle

Dans les situations complexes, les rôles peuvent s'inverser : ce n'est pas parce qu'une personne est victime d'un comportement inapproprié qu'elle ne peut pas, à son tour, franchir les limites d'autrui plus tard, par exemple sous l'effet de la colère ou par vengeance. Les victimes peuvent devenir des auteur·ices.

De même, le fait qu'une personne ait elle-même franchi des limites ne signifie pas qu'elle ne puisse plus être une victime. C'est pourquoi il est important d'examiner chaque incident individuellement et de l'évaluer selon les critères du Système de Drapeaux.

Exemple

Un de tes clients prend des photos sans ton consentement pendant votre rendez-vous. Tu es reconnaissable et nu·e sur ces photos. Le client envoie les photos à un·e ami·e. Cet·te ami·e prend également un rendez-vous avec toi. Au cours de ce rendez-vous, iel te montre les photos de toi nu·e qu'iel a reçues. Par vengeance, tu envoies l'historique complet des conversations et toute la correspondance par e-mail avec le client à sa femme et à saon employeur·se.

EXEMPLES

Dans ce chapitre, tu trouveras **quelques situations générales**, ainsi que des **cas réels complexes**, qui nous ont été présentés par des travailleur·euses du sexe et des travailleur·euses sociaux·ales du secteur. Ils servent d'exemple pour mieux comprendre et apprendre à utiliser le Système de Drapeaux pour le travail du sexe.

Exemple 1

L'exemple standard



Un-e client-e rencontre un-e travailleur-euse du sexe dans un hôtel. Des accords sont conclus à l'avance sur ce qui se passera et à quel prix. Tout se passe comme prévu et les deux parties sont satisfaites.

 Nous évaluons le comportement du/de la client-e.

Consentement

Les parties se sont clairement mises d'accord à l'avance sur les prestations et le prix et lae client-e a respecté ces accords. **Il y a consentement.**

Libre arbitre

Il n'y a pas de pression, de coercition ou de manipulation de la part du/de la client-e.

Accord respectueux

Lae client-e recherche des relations sexuelles et de l'affection, tandis que lae TDS souhaite gagner sa vie. Les détails des services et le prix sont convenus à l'avance, afin que tout soit clair pour les deux parties lors du rendez-vous. Les deux parties respectent l'accord et **lae client-e traite lae TDS avec respect.**

Niveau de fonctionnement

Dans ce cas, lae client-e comprend clairement la situation et réagit de manière appropriée ; **son niveau de fonctionnement est donc satisfaisant.**

Contexte

La prestation se déroule dans un cadre approprié, où des services sexuels sont fournis en échange de paiement. Cela s'inscrit dans le contexte professionnel du travail du sexe.

Impact

En étant respectueux-se, le comportement du/de la client-e n'est pas préjudiciable au/à la travailleur-euse du sexe. **L'impact est correct.**

ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU VERT

Cette situation répond à tous les principes du Système de Drapeaux et reçoit donc **un drapeau vert.**



Exemple 2

Fellation nature dans un lieu privé



Un couple dirige une maison close et emploie des TDS. Les client-es demandent souvent des fellations nature (sans préservatif). Les gestionnaires disent aux client-es que ce n'est pas un problème, sans consulter les TDS. Certain-es TDS ne sont pas d'accord et refusent, ce qui entraîne beaucoup moins de client-es.

 Nous évaluons le comportement des gestionnaires.

Consentement

Les gestionnaires disent aux client-es qu'ils peuvent recevoir une fellation sans préservatif dans leur établissement, sans consulter les TDS. Certain-es TDS s'y conforment et pratiquent le sexe oral sans préservatif, mais ce n'est peut-être pas tout à fait volontaire (voir les critères suivants). Il n'est pas certain que les TDS soient suffisamment informé-es des risques pour la santé du sexe oral sans préservatif. S'ils acceptent à leur insu, leur consentement n'est pas un consentement éclairé et n'est pas entièrement valide. **Le consentement est problématique à plusieurs égards.**

Libre arbitre

Les TDS semblent avoir la possibilité de refuser la fellation nature. Cependant, leur choix n'est peut-être pas entièrement volontaire, car iels pourraient se sentir sous pression : iels risquent de perdre des revenus s'ils obtiennent moins de client-es, et leur bonne relation avec les gestionnaires peut également être en jeu.

Accord respectueux

Le revenu des TDS dépend en grande partie des gestionnaires et de leurs règles. Cela crée un déséquilibre de pouvoir entre les TDS et les gestionnaires. Dans cette situation, les gestionnaires prennent des décisions à la place des TDS, sans les consulter. Il n'y pas d'accords clairs entre les parties ni de respect des limites des TDS. **Il n'y a pas d'accord respectueux.**

Niveau de fonctionnement

Les souhaits des client-es ne devraient jamais passer avant la santé des TDS. Il s'agit d'une règle sociale générale qui doit être respectée par les gestionnaires. **Ce n'est pas approprié sur le plan fonctionnel.**

Contexte

Les relations sexuelles (orales) sans préservatif se produisent dans le travail du sexe et peuvent être appropriées dans ce contexte. Cependant, il ne faut pas le tenir pour acquis.

Impact

Les gestionnaires ne prennent aucune mesure pour éviter de nuire aux TDS qui refusent de pratiquer la fellation nature. Leur attitude expose les TDS au risque de perdre des revenus, voire leur emploi. Il existe des risques pour la santé des TDS et des client-es, ce qui pourrait entraîner des problèmes de santé à long terme. **Il existe plusieurs risques d'impact néfaste.**

ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU JAUNE

Les travailleur-euses du sexe ont toujours le droit de décider quels services iels fournissent et lesquels iels refusent. Ce droit doit être garanti. Les gestionnaires sont responsables de la création d'un environnement de travail où les travailleur-euses du sexe peuvent exprimer librement ce qu'iels sont prêt-es ou non à faire.

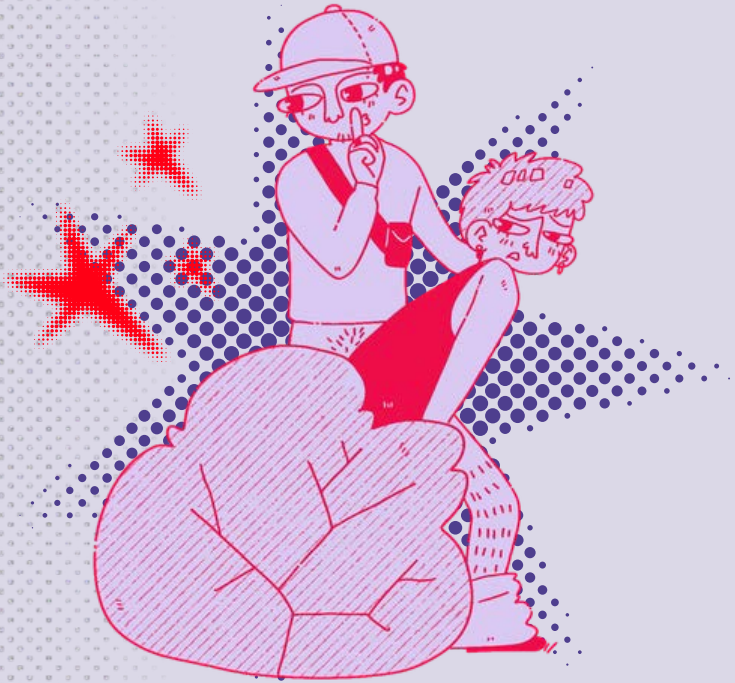
Lorsque le sexe oral sans préservatif est considéré comme la norme, cela crée de la pression : un-e travailleur-euse du sexe peut accepter parce iel a peur de perdre son travail ou son argent. Cela compromet son libre arbitre.

Il est donc crucial que les gestionnaires soutiennent les choix de leurs employé-es et ne considèrent pas que les rapports sexuels sans préservatif sont automatiquement acceptables. Au lieu de cela, iels devraient créer une atmosphère de communication ouverte, où les risques peuvent être discutés et où les travailleur-euses du sexe et les client-es sont correctement informé-es.



Exemple 3

Cruising dans le parc



Un homme se rend dans un parc public à la recherche de sexe et y rencontre un travailleur du sexe. Iels acceptent d'avoir un rapport sexuel dans un endroit isolé derrière des buissons, au milieu du parc.

Nous évaluons le comportement du client.

Consentement

Le client a des relations sexuelles avec le TDS avec la permission de celui-ci. **Le consentement est acceptable.**

Libre arbitre

Le client n'utilise pas la coercition, le mensonge ou la manipulation pour obtenir le consentement du TDS. **Le libre arbitre est acceptable.**

Accord respectueux

Le client recherche du sexe et de l'affection, tandis que le TDS souhaite gagner sa vie. Le client et le TDS conviennent à l'avance d'avoir des rapports sexuels dans un endroit isolé, derrière des buissons. Tous deux savent ce qui va se passer, et cet accord est respecté pendant la rencontre. **Il s'agit d'un accord fondé sur le respect.**

Niveau de fonctionnement

Le client est peut-être conscient que des passant-es pourraient être involontairement exposé-es à des actes sexuels en public, mais il accepte néanmoins ce risque. Dans ce cas précis, d'autres facteurs doivent être pris en compte : les TDS masculins ont moins de possibilités de travailler dans des lieux plus sûrs, et l'homophobie rend nécessaire l'existence de lieux de rencontre anonymes, tant pour le client que pour le TDS. Compte tenu des possibilités pratiques, le client a donc essayé de rendre la situation aussi agréable et sûre que possible. Dans ce cas, **le niveau de fonctionnement peut être considéré comme acceptable.**

Contexte

Le sexe a lieu dans un lieu public et visible. Les passant-es pourraient le voir sans le vouloir, donc **le contexte n'est pas approprié.**

Impact

Les rapports sexuels en public sont illégaux dans de nombreux endroits. Le client risque donc une arrestation et d'autres problèmes juridiques. En choisissant un endroit visible, le client expose également le TDS à un risque d'arrestation ou de

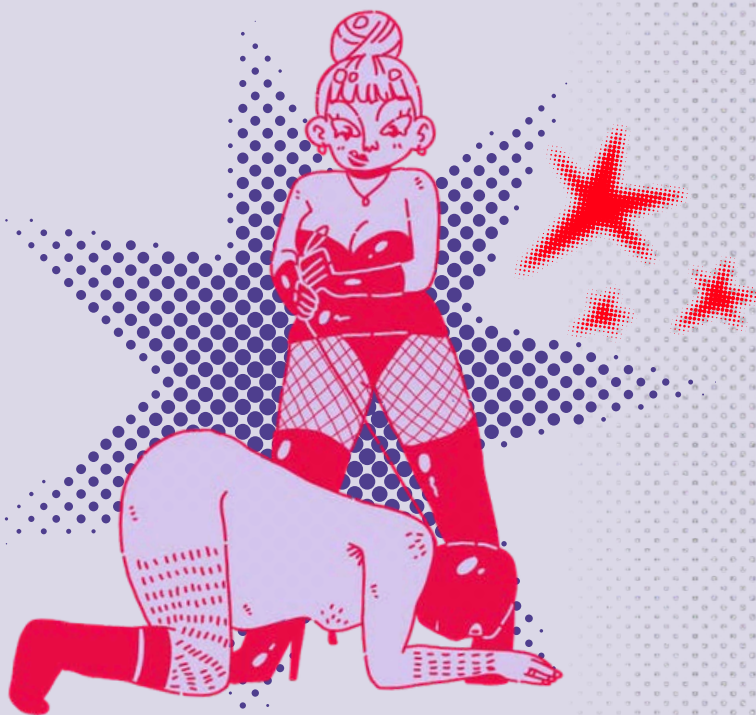
poursuites judiciaires. De plus, nous devons également tenir compte de l'impact possible sur les passant-es. Voir des rapports sexuels involontairement peut avoir des effets négatifs sur certaines personnes. **Il pourrait y avoir un impact négatif.**

ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU JAUNE

En ce qui concerne le caractère volontaire et le consentement, le comportement du client est tout à fait acceptable. Les rapports sexuels sont volontaires et consensuels. Cependant, le choix d'un lieu public comporte des risques. Les passant-es qui le voient peuvent être choqué-es ou offensé-es. Le client et le travailleur du sexe ont tous les deux la responsabilité de se protéger et de se protéger l'un l'autre, car ils risquent tous deux d'être arrêtés ou d'entraîner d'autres conséquences juridiques pour attentat à la pudeur.



Exemple 4

BDSM dans un donjon

Une domina et un-e client-e font une séance BDSM dans le donjon de la domina. La domina et lae client-e se mettent d'accord au préalable sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas et choisissent un safeword (mot de sécurité). Les activités impliquent un impact physique intense et une humiliation émotionnelle. Ensuite, iels prennent du temps pour l'aftercare (soin post-prestation) et de se détendre.

Nous évaluons le comportement de la domina.

Consentement

La domina et lae client-e concluent des accords clairs à l'avance. Les deux connaissent les limites et les attentes de l'autre. **Il y a consentement.**

Libre arbitre

La domina ne fait jamais pression et ne manipule pas lae client-e pour qu'il fasse des choses qu'il n'a pas acceptées auparavant. **Tout est volontaire.**

Accord respectueux

La domina respecte les limites fixées dans le contrat et veille à la sécurité du/de la client-e tout au long de la séance. À l'issue de celle-ci, elle participe à l'aftercare et à la réflexion, en se souciant du bien-être physique et émotionnel du/de la client-e. **Il s'agit d'un accord fondé sur le respect.**

Niveau de fonctionnement

La domina comprend la situation, respecte les limites du/de la client-e et agit conformément aux règles convenues. Elle sait ce qui est sûr et acceptable tant pour elle-même que pour lae client-e. **Son niveau de fonctionnement est satisfaisant.**

Contexte

La séance a lieu sur le lieu de travail de la domina. Les activités sont cohérentes avec le contexte d'une séance BDSM, et **le cadre est approprié.**

Impact

Des accords clairs et un suivi approprié aident la maîtresse et lae client-e à minimiser le risque de préjudice émotionnel ou psychologique.



ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU VERT

Le BDSM est une pratique spécifique. Dans ce contexte, certaines actions sont permises qui ne seraient pas acceptables dans d'autres situations. Par exemple, les activités BDSM peuvent parfois laisser des marques physiques, telles que des rougeurs ou des ecchymoses, mais les personnes impliquées ne considèrent pas cela comme nocif, car cela se produit dans le cadre d'une expérience contrôlée et mutuellement convenue. Dans cet exemple, toutes les activités font l'objet d'un consentement clair, et un suivi, une réflexion ainsi qu'une discussion s'ensuivent pour minimiser tout impact. Par conséquent, cette situation est tout à fait acceptable et reçoit **un drapeau vert**.



Exemple 5

Proposer des relations sexuelles au cabinet du/de la médecin



Une TDS prend rendez-vous pour un test de dépistage des IST et un examen gynécologique avec un-e médecin qu'iel n'a jamais vu-e auparavant. Pendant le rendez-vous, alors qu'iel est dans le fauteuil d'examen, iel suggère d'échanger des services sexuels contre le coût de la consultation médicale, ce qu'iel a déjà fait avec d'autres médecins. Lae médecin refuse et explique que cela est inapproprié dans un contexte médical. Lae TDS est surpris-e, mais n'insiste pas.

Nous évaluons le comportement du/de la TDS.

Consentement

Lae TDS fait la proposition et prend l'initiative. Rien dans cet exemple n'indique qu'iel agit sans consentement. Lae médecin dit clairement non, et lae TDS respecte cette décision. **Les choix des deux personnes sont respectés** : lae TDS choisit de faire sa demande et lae médecin choisit de refuser.

Libre arbitre

Bien que lae TDS fasse une suggestion que lae médecin pourrait trouver inhabituelle, iel n'insiste pas. De cette façon, **le libre arbitre du/de la médecin est pleinement respecté**.

Accord respectueux

Lae TDS n'a pas respecté le caractère professionnel de la relation médecin-patient-e. Il incombe toutefois au/à la médecin de préserver les limites professionnelles. En refusant, **lae médecin fait respecter l'accord de respect** qui s'impose lors d'une consultation médicale.

Niveau de fonctionnement

Lorsque lae TDS propose pour la première fois d'échanger des services sexuels contre la consultation, iel semble ne pas saisir pleinement les limites professionnelles et éthiques du cadre médical. Cela témoigne d'une compréhension limitée de ce qui est approprié dans cette situation. Son niveau de fonctionnement à ce moment-là n'est pas tout à fait satisfaisant, même s'il s'améliore lorsque lae médecin lui explique que cela n'est pas approprié et qu'iel adapte immédiatement son comportement.

Contexte

Dans un contexte médical, il n'est pas approprié d'offrir des services sexuels. La proposition est donc **inappropriée dans ce contexte**.

Impact

Lae médecin peut se sentir mal à l'aise ou avoir une réaction négative à la proposition. Cela pourrait amener lae médecin à avoir une opinion négative du travail du sexe et à traiter les TDS différemment des autres patient-es. **Cela représente un impact négatif potentiel**.

Parallèlement, lae TDS peut apprendre les normes acceptées dans la pratique médicale. Cela pourrait lae rendre moins enclin-e, voire pas, à faire de telles propositions aux médecins à l'avenir. **Cela représente un impact positif possible.**

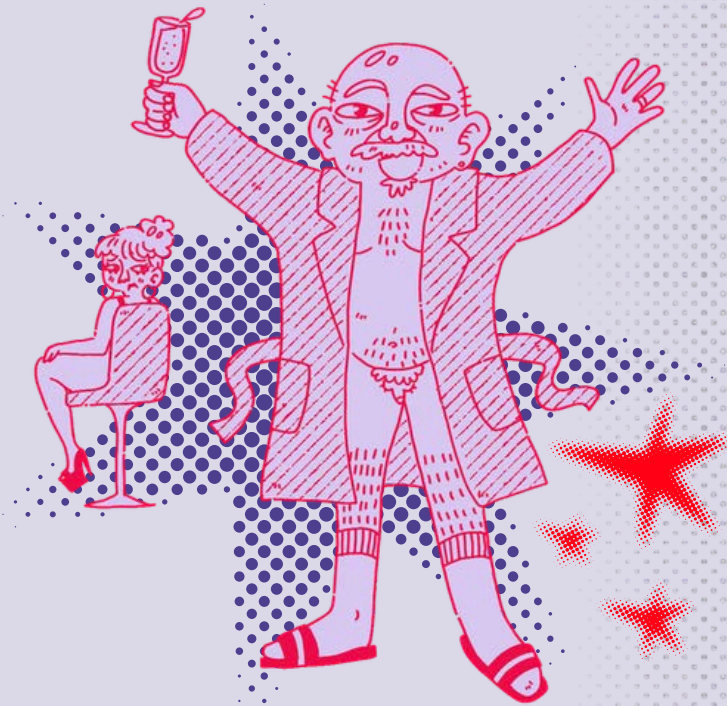
ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU JAUNE

Lae travailleur-euse du sexe propose d'échanger le sexe contre un examen gynécologique. Il est possible que cela ne soit pas inhabituel pour iel, mais ce n'est pas approprié dans un cadre médical. Si lae médecin avait accepté, la différence de pouvoir entre lae travailleur-euse du sexe et lae médecin serait préoccupante. Comme cela ne s'est pas produit, la situation est signalée par **un drapeau jaune.**



Exemple 6

Employeur portant des tenues inappropriées



L'employeur d'une maison close privée apparaît plusieurs fois par jour avec de la lingerie ou des vêtements qui exposent clairement ses parties génitales, se déplaçant parmi les travailleuses du sexe. Il n'est pas lui-même un travailleur du sexe. Les travailleuses du sexe se sentent mal à l'aise de s'exprimer, craignant de perdre leur emploi.

 Nous évaluons le comportement de l'employeur.

Consentement

L'employeur ne demande pas à ses employées leur consentement pour s'afficher de cette façon. Aucune autorisation n'est donnée, il n'y a donc **pas de consentement**.

Libre arbitre

Il existe une pression indirecte. Les TDS se trouvent dans une relation de dépendance vis-à-vis de leur employeur, et celui-ci peut également instaurer un climat de pression. Les TDS n'osent pas s'exprimer de peur de perdre leur emploi. Il en résulte un risque réel de conséquences négatives (perte secondaire) si elles fixent des limites. **Cela compromet leur libre arbitre.**

Accord respectueux

L'employeur est chargé de garantir un environnement de travail sûr et professionnel. En se présentant en petite tenue, il ne respecte pas les limites des TDS et crée un lieu de travail hostile. Les TDS dépendent de l'employeur tant pour leur lieu de travail que pour leurs revenus. Si elles protestent, elles risquent de perdre leur emploi. Le déséquilibre de pouvoir existant a un impact considérable. **Il n'y a pas d'accord respectueux.**

Niveau de fonctionnement

Si l'employeur ne se rend pas compte qu'il est inapproprié de se présenter en petite tenue devant ses employées, cela dénote un manque de compréhension des règles sociales et professionnelles, ainsi que des limites personnelles. **Son niveau de fonctionnement n'est pas acceptable.** Or, si l'employeur sait que c'est inapproprié mais ferme les yeux, c'est le signe d'un abus délibéré de son pouvoir visant à créer un sentiment de malaise et à maintenir son emprise sur les TDS. Dans ce cas également, **son niveau de fonctionnement n'est pas acceptable.**

Contexte

Dans certains contextes, être nu-e ou s'habiller de manière provocante peut être acceptable. Ce n'est pas le cas ici : son choix vestimentaire est **inapproprié dans un contexte professionnel** où il n'est pas un travailleur du sexe. Comme il n'offre pas de services sexuels, ce comportement ne cadre pas avec son rôle d'employeur et de gestionnaire.

Impact

Les employées peuvent se sentir mal à l'aise, anxieuses ou en danger à cause de la situation. Si elles ne peuvent pas facilement changer de lieu de travail, par exemple parce que l'emplacement est pratique, qu'elles gagnent bien leur vie ou qu'elles ont des client-es réguliè-res, elles peuvent se sentir piégées. Elles peuvent se sentir obligées d'accepter une situation avec laquelle elles ne sont pas d'accord, ce qui peut affecter négativement leur bien-être, causer du stress et déclencher des émotions fortes. L'employeur peut également faire face à des conséquences négatives, telles qu'une réputation entachée, la perte de personnel ou des employées démotivées. Son comportement peut donc également avoir **des effets néfastes sur lui-même**.

ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU ROUGE

L'employeur n'a pas recours à la coercition ou au chantage de manière explicite, mais la situation est très inappropriée. Il ne demande pas la permission avant d'interagir de la sorte avec ses employées. En raison de sa position hiérarchique, il détient le pouvoir et les travailleuses du sexe dépendent de lui pour leur emploi, mais il ne tient pas compte de l'impact potentiel sur les employées.



Exemple 7

Rapports sexuels sans protection



Un-e TDS allergique au latex apporte toujours ses propres préservatifs sans latex pour les client-es. Avec lae client-e qu'iel rencontre ce soir, il y a un problème : les préservatifs sans latex ne vont pas. Lae TDS précise qu'iel ne peut pas avoir de relations sexuelles sans préservatif. Ensemble, iels conviennent d'avoir des relations sexuelles sans pénétration. Plus tard, alors que les deux sont nu-es dans le lit et s'embrassent, lae client-e tente de lae pénétrer sans rien demander ni dire. Lae TDS est surpris-e, ne résiste pas physiquement, continue à se laisser embrasser et se laisse faire. Rétrospectivement, iel croit qu'iel l'a permis en raison du charme du/de la client-e, mais iel regrette profondément ce qui s'est passé et craint des conséquences potentielles pour sa santé.



Nous évaluons le comportement du/de la client-e.

Consentement

Lae client-e a convenu avec lae TDS qu'il n'y aurait pas de pénétration. Plus tard, iel lae pénètre quand même, sans en discuter ni demander la permission. **Lae TDS n'a pas l'opportunité de consentir ou de refuser.** Le fait que lae TDS ne résiste pas physiquement **ne signifie pas qu'iel est consentant-e.**

Libre arbitre

Lae TDS se prête au jeu. Après coup, iel explique iel a peut-être cédé à cause du charme du/de la client-e et qu'iel regrette ce qui s'est passé. Cela laisse supposer qu'il y a peut-être eu une pression indirecte et que sa décision a été influencée par le désir d'éviter des conséquences négatives (perte secondaire), comme le fait de ne pas vouloir perdre le lien ou la complicité avec lae client-e. **Son libre arbitre n'a pas été respecté.**

Accord respectueux

Les accords conclus entre lae TDS et lae client-e au préalable ne sont pas respectés par ce-tte dernier-ère. Il ne tient pas compte des conditions de travail fixées par lae TDS. **Il n'y a pas d'accord respectueux.**

Niveau de fonctionnement

Lae client-e comprend parfaitement la situation et les limites convenues, mais choisit de les ignorer. Son comportement témoigne d'un manque de discernement et d'un manque de respect envers le consentement, ce qui expose lae TDS à des risques physiques et émotionnels. **Son comportement n'est pas acceptable.**

Contexte

Le sexe a lieu dans un contexte approprié : au lit, avec lae client-e et lae TDS, ou dans une chambre d'hôtel. **Le contexte est acceptable.**

Impact

Lae TDS se sent bouleversé-e et inquiet-e des conséquences sur sa santé. Iel ne comprend pas pourquoi iel ne s'est pas défendu-e, s'en veut et est émotionnellement bouleversé-e. **Cela représente un impact négatif.** L'impact sur lae client-e peut également être très négatif : iel peut éprouver des sentiments de regret ou

de honte, et il y a des risques pour sa santé. De plus, les rapports sexuels en question ont eu lieu sans consentement, ce qui constitue une infraction pénale (voir encadré) et **pourrait entraîner des conséquences juridiques.**

DÉCISION GLOBALE : DRAPEAU NOIR

Lae TDS réfléchit plus tard à la situation et estime qu'iel aurait dû résister, pensant qu'iel avait une part de responsabilité. Ce n'est pas correct. Du point de vue du/de la client-e, il y avait eu un comportement abusif très grave. Il n'y a pas eu d'autorisation et, par conséquent, pas de libre arbitre. Lae client-e connaissait les règles, mais a choisi de ne pas les respecter, et l'impact sur lae travailleur-euse du sexe est très négatif. En profitant de la situation, lae client-e a clairement abusé de son pouvoir.

Dans le travail du sexe, les accords doivent être clairement définis à l'avance et strictement respectés. Il n'y avait pas de consentement pour la pénétration ou pour les rapports sexuels non protégés. Un-e client-e doit adhérer à ces accords et ne pas supposer que quelque chose est acceptable sans confirmation explicite. Pour toutes ces raisons, le comportement du/de la client-e était très abusif.



Rapports sexuels sans consentement

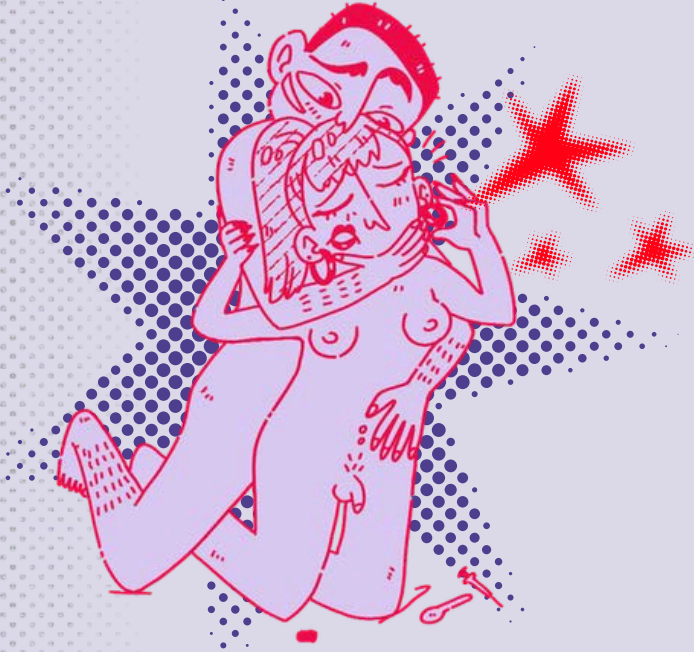
Le Système de Drapeaux n'est pas destiné à punir. C'est un outil pour entamer des conversations et réfléchir à des situations qui ont pu être transgressives. L'objectif est d'apprendre et de comprendre comment passer d'un comportement nuisible à un comportement sain. Il ne remplace pas les lois ou les règles formelles.

Il est important de savoir que les actes sexuels sans consentement sont toujours punissables. Les rapports sexuels avec pénétration sans consentement (comme dans l'exemple précédent) sont considérés comme des viols. La loi est claire : ne pas résister ne signifie pas donner son consentement.

Pour le travail du sexe, le consentement n'existe que si le paiement est effectué. Si la client-e refuse de payer ou annule le paiement par la suite, il n'y a pas de consentement. Un rapport sexuel sans consentement est un viol. Cette protection juridique est fondamentale, et certain-s client-es ont déjà été condamné-es pour ce motif.

Exemple 8

Drogues et rapports sexuels par strangulation inattendue



Un-e client-e suggère de consommer des drogues dures lors d'un rendez-vous à l'hôtel et lae TDS est d'accord. Le rendez-vous devient plus intense que prévu et lae client-e surprend lae travailleur-euse du sexe avec des rapports sexuels par strangulation dure, limitant complètement sa liberté de mouvement. Les deux ont un orgasme, ce qui amène lae client-e à supposer qu'il y a eu consentement. Cependant, par la suite, lae TDS ressent non seulement de l'excitation, mais aussi de la confusion, de la peur et de la honte.

Nous évaluons le comportement du/de la client-e.

Consentement

Lae client-e a suggéré au/à la TDS de consommer de la drogue ensemble, ce qu'iel a accepté. Cependant, lae client-e n'a pas demandé la permission d'avoir des relations sexuelles par strangulation, donc lae TDS n'a pas eu l'opportunité de refuser ou de consentir. **Il n'y a pas eu de consentement.**

Libre arbitre

Lae TDS est surpris-e et n'a pas la possibilité de consentir consciemment au rapport sexuel par strangulation. Iel ne peut pas non plus bouger, iel n'a donc aucune chance de résister une fois que lae client-e commence. Il y a visiblement de la coercition impliquée dans cette situation. **Il n'y a pas de libre arbitre.**

Accord respectueux

Lae TDS a accepté de consommer des drogues et d'avoir des relations sexuelles, mais il n'y a pas eu d'accord concernant les pratiques sexuelles brutales. Dans le cadre de relations sexuelles brutales, le consentement et une communication claire sur les limites sont essentiels. Lae client-e passe à l'acte sans demander le consentement pour ces actes spécifiques. **Il n'y a pas d'accord respectueux.**

Niveau de fonctionnement

Lae client-e ne respecte pas les limites du/de la TDS et présume du consentement en se basant uniquement sur des réactions physiques (l'orgasme). Cela témoigne d'un manque de discernement et d'une incompréhension du consentement éclairé et continu, en particulier dans le cadre de pratiques sexuelles extrêmes. Il se peut que lae client-e ait été temporairement incapable de comprendre ou de respecter les règles sous l'influence de drogues dures. Les drogues peuvent altérer le jugement et réduire l'empathie, amenant une personne à ignorer les limites d'autrui. **Le niveau de fonctionnement du/de la client-e n'est pas satisfaisant.**

Contexte

Le sexe a lieu dans un contexte approprié : au lit, avec lae client-e et lae TDS, ou dans une chambre d'hôtel. **Le contexte est acceptable.**

Impact

Les rapports sexuels par strangulation sans consentement ou accord préalable peuvent avoir de graves conséquences physiques et psychologiques et peuvent être traumatisants. Lae client-e a des rapports sexuels par strangulation avec lae TDS, ce qui peut lae laisser confus-e, anxieux-se ou honteux-se par la suite. Lae TDS est également troublé-e par sa propre réaction physique, un orgasme, malgré la nature menaçante de la situation, ce qui peut miner sa confiance dans les réponses de son corps. **L'impact potentiel est très négatif.**

ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU NOIR

Le sexe avec strangulation n'est sûr que lorsque des accords sont conclus à l'avance, que les limites sont clairement fixées et qu'un safeword (mot de sécurité) est établi. Dans cette situation, lae travailleur-euse du sexe a été surpris-e et s'est vu-e retirer sa liberté de mouvement. Il n'y a pas eu de consentement ni de libre arbitre.

L'exemple souligne également que la consommation de drogues dans le travail du sexe peut être dangereuse. Comme l'alcool, les drogues peuvent altérer le jugement. Certaines drogues réduisent l'empathie, ce qui rend plus difficile la reconnaissance ou le respect des limites d'une autre personne. Le sexe avec strangulation, s'il est mal exécuté ou sans expérience, peut également causer de graves blessures physiques, telles que des lésions au cou.

Pour toutes ces raisons, le comportement du/de la client-e est très abusif.



Exemple 9

Menacer de distribuer du matériel sexuellement explicite

Un-e travailleur-euse du sexe se dispute avec un-e collègue. La situation s'envenime et lae collègue menace d'envoyer les annonces en ligne du/de la travailleur-euse du sexe, dans lesquelles iel apparaît à moitié nu-e et reconnaissable, à ses parents et à ses adelphe, qui ne savent pas qu'iel fait du travail du sexe.

Nous évaluons le comportement du/de la collègue.

Consentement

Lae TDS n'a pas donné l'autorisation d'utiliser ou de partager ses photos. **Il n'est donc pas question de consentement.**

Libre arbitre

Lae collègue menace de faire quelque chose que lae TDS ne veut pas. **Il n'est donc pas question de libre arbitre.**

Accord respectueux

Ce conflit ne s'inscrit pas dans le cadre d'un accord professionnel. Ce critère n'est pas pertinent en l'occurrence.

Niveau de fonctionnement

Le terme "outing" désigne le fait de révéler à des tiers l'activité de travail du sexe d'une personne sans le consentement de celle-ci. Il s'agit d'un acte préjudiciable et d'une grave atteinte à la vie privée. Parmi les TDS, la règle d'or est que cela ne doit jamais se produire. Ce-tte collègue connaît cette règle, mais iel a délibérément l'intention de l'enfreindre pour nuire à l'autre TDS. **Son comportement est inacceptable.**

Contexte

La dispute et les menaces se limitent aux deux TDS. À ce stade-ci, **rien d'inapproprié ne s'est produit dans le contexte.** Cependant, cela change si lae collègue envoie les photos dénudées à la famille du/de la TDS, car cela constituerait une violation grave de la vie privée du/de la TDS.

Impact

Menacer d'"outer" quelqu'un-e peut causer beaucoup de stress et d'anxiété. **L'impact potentiel des actions du/de la collègue est très négatif pour lae TDS.** Lae collègue risque également de se faire du mal : un tel comportement peut nuire aux relations sociales, et lae TDS pourrait porter plainte. Dans ce cas, il y aurait des conséquences juridiques. **L'impact possible pour lae collègue est donc également grave et négatif.**

ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU NOIR

Le “outing”, qui révèle l'implication d'une personne dans le travail du sexe, peut avoir des conséquences particulièrement graves lorsqu'il est fait sans consentement, notamment la honte et l'exclusion par les ami-es ou la famille. Non seulement les autres travailleur-euses du sexe, mais aussi les client-es insatisfait-es menacent parfois de partager des photos dénudées avec des parents ou des ami-es d'une personne. En termes de consentement, de libre arbitre et surtout d'impact, cette situation est très abusive. Cependant, cela reste une simple menace. Si cela venait à se produire, cela serait considéré comme un drapeau noir.



Harcèlement et la diffusion d'images

Le Système de Drapeaux est conçu pour entamer une conversation sur les comportements transgressifs. Dans certains cas, cependant, le dialogue peut ne pas être efficace et d'autres mesures peuvent être nécessaires, par exemple, pour empêcher quelqu'un-e de partager des photos de toi.

Si quelqu'un menace de partager tes photos, cela peut être poursuivi en justice. Un tel comportement relève de la définition légale du harcèlement. Une personne commet du harcèlement lorsqu'il sait que ses agissements perturbent gravement ta tranquillité d'esprit.

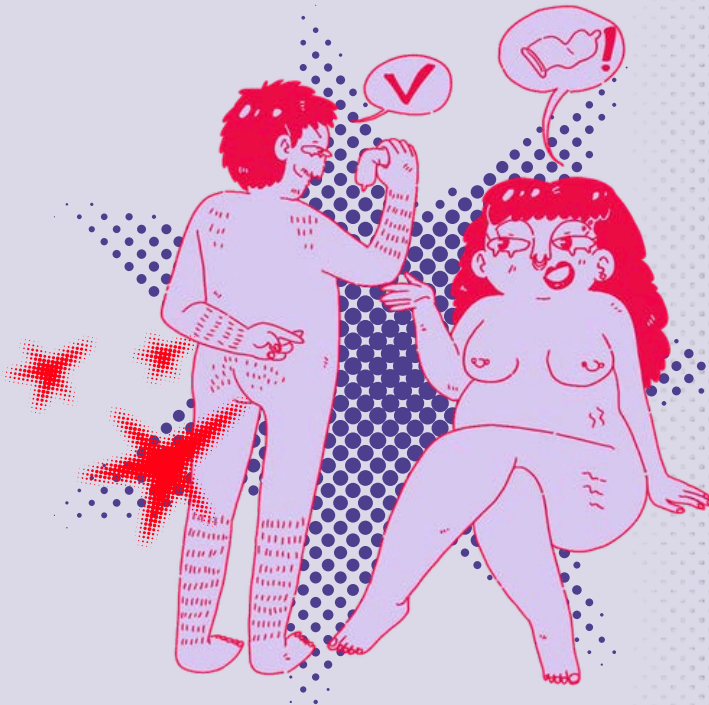
Si quelqu'un-e va de l'avant et partage tes photos, sache qu'iel peut être poursuivi-e pour ce fait. Chaque fois que quelqu'un-e distribue des photos, des vidéos ou des enregistrements audio dans lesquels tu es nu-e et/ou engagé-e dans un acte sexuel sans ton consentement, c'est un crime. Peu importe que tu aies accepté de faire les enregistrements. Rassemble des preuves et signale-les à la police.

Consulte notre zine d'Autodéfense sur le Doxxing pour avoir plus d'informations.



Exemple 10

Stealthing (enlever secrètement un préservatif)



Un-e client-e rencontre un-e travailleur-euse du sexe à son domicile. Iels acceptent d'avoir des rapports sexuels protégés. Pendant l'acte, lae client-e retire son préservatif sans le consentement du/de la travailleur-euse du sexe et sans qu'iel s'en aperçoive.

Nous évaluons le comportement du/de la client-e.

Consentement

Le préservatif est retiré à l'insu du/de la TDS et sans son accord. Il n'y a pas de consentement. Lae TDS n'est pas informé-e des intentions du/de la client-e. Iel n'a donc pas la possibilité de donner son consentement de son plein gré. Cela constitue une tromperie. **Il n'y a donc pas de consentement.**

Libre arbitre

Il n'y a pas de pression ou de coercition.

Accord respectueux

Iels avaient accepté d'avoir des rapports sexuels protégés. Cet accord n'est pas respecté. Le cadre professionnel n'est donc pas respecté. **Il n'y a pas d'accord respectueux.**

Niveau de fonctionnement

Lae client-e est tout à fait capable de comprendre et de discuter les règles générales de la transaction (relations sexuelles avec un préservatif). Malgré cela, lae client-e enfreint délibérément la règle, à l'insu du/de la TDS. **Ce niveau de fonctionnement est inacceptable.**

Contexte

L'activité se déroule au domicile du/de la client-e, dans un endroit où il est approprié de faire du travail du sexe.

Impact

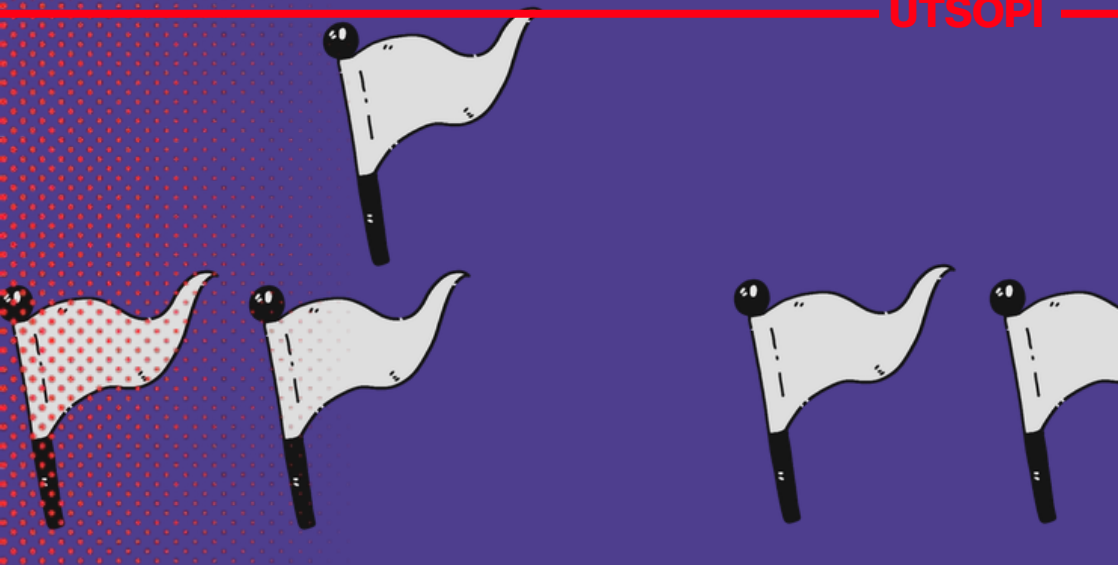
Avoir des rapports sexuels sans préservatif comporte un risque d'infections sexuellement transmissibles (chlamydia, syphilis, gonorrhée), ainsi qu'un risque de VIH ou de grossesse non désirée. En retirant le préservatif, lae client-e expose lae TDS à ces risques, qui peuvent aussi être traumatisants. Lae client-e prend également un risque pour sa santé. De plus, lae TDS peut déposer une plainte, ce qui signifie qu'il peut y avoir des conséquences juridiques. **L'impact potentiel est très grave.**

ÉVALUATION GLOBALE : DRAPEAU NOIR

En retirant le préservatif (stealthing), lae client·e viole presque tous les critères du système de drapeaux. Ce comportement peut être traumatisant pour lae travailleur·euse du sexe et comporte de graves risques pour la santé. Il n'y a pas de consentement, donc l'acte n'est pas volontaire.

Ce que fait lae client·e est également punissable par la loi. Cependant, pour les travailleur·euses du sexe, le seuil pour contacter la police ou un·e médecin peut être élevé en raison de la peur de devoir révéler leur travail ou de perdre l'anonymat. Cela crée un déséquilibre de pouvoir important entre lae travailleur·euse du sexe et lae client·e. Le comportement du/de la client·e est inacceptable et reçoit **un drapeau noir**.





ÉPILOGUE



Il y a de fortes chances que tu sois confronté-e à un comportement abusif à un moment donné. Parfois, tu es victime de ce comportement, mais tu peux aussi faire preuve toi-même d'un comportement abusif.

Les comportements sexuellement abusifs sont répandus. Toutes les formes de comportement abusif ne sont pas des crimes. Nous ne sommes pas toujours aussi sensibles aux limites des autres. Parfois, des expériences négatives naissent de malentendus et parfois par manque de communication. Dans de tels cas, il n'y a pas toujours de coupable et de victime clairs.

Il est important que nous puissions en parler, que nous apprenions à en parler et que nous apprenions à le comprendre. De cette façon, nous pouvons nous assurer que cela se produit de moins en moins. Le système de drapeaux pour le travail du sexe aide à entamer cette conversation. Il n'est donc pas seulement destiné aux TDS, mais aussi aux client-es et aux travailleur-euses sociaux-ales. Il s'agit de discuter et de clarifier des situations séparément.

Pourtant, il est important de se rappeler que ta propre expérience d'une situation est importante et significative. Il n'y a aucune raison de douter de la façon dont tu vis une situation. Tu peux, à tout moment, demander une aide psychologique et médicale.

Ce qui est considéré comme un comportement abusif diffère d'une personne à l'autre. Chacun-e a ses propres limites, et elles ne sont pas toujours faciles à reconnaître. Le Système de Drapeaux fournit un cadre objectif, mais il est également important d'écouter tes propres sentiments. Utilise ce guide pour mieux comprendre et gérer tes limites dans ta pratique du travail.





UTSOPI, rue d'Aerschot 208, 1030 Schaerbeek, Belgique.

utsopi.be

